

Energie et Services de Seyssel , SEML au capital de 5 500 000 euros

32 Rue de Savoie BP 5 74910 SEYSSEL

http://www.es-seyssel.com/

RCS : 485010847 Thonon-Les-Bains - SIRET : 48501084700013 **d'électricité** N° de TVA intracomm. : FR58485010847



#### Dépannage 24h/24 - 7j/7

04.50.27.28.96 Coût d'un appel local

référence acheminement : 81801996400094

#### Votre contact

Accueil clientèle - 04.50.27.28.96 informations@es-seyssel.com

Du lundi au vendredi : 7h30-12h / 13h30-17h

Votre référence à rappeler : 19 964

SA SOPRA STERIA GROUP 3 RUE DU PRE FAUCON ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

### contrat nº 194215

client titulaire SA SOPRA STERIA GROUP

siren **326820065** 

espace de livraison 149 route de l'aigliere

**ARGONAY** 

offre marché BT inf 36 intégré - SE

service base puissance souscrite 9 kVA réglage de la protection 45 A type de compteur AMM

#### historique de consommation

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh avr 25 base 2695

### facture n° 1205740S du 25/04/2025

électricité du 21/01/2025 au 21/04/2025 : 2 695 kWh calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

total HT	426,42 €
TVA	95,58 €
autres taxes	93,12 €

#### total TTC 615,12 €

Merci de votre règlement avant le 11/05/2025

Date approximative du prochain relevé ............ 21/05/2025 Date approximative de la prochaine facture ... 06/08/2025

# votre talon de paiement

Pour les modalités de paiement se reporter au verso de la facture

Nom du client : SA SOPRA STERIA GROUP Référence du payeur : 996554

Numéro du compte client : 189253

Numéro du contrat : 194215 Offre : marché BT inf 36 intégré -SE

Référence de la facture : 1205740\$ Date de la facture : 25/04/2025

> Montant à payer : 615.12 €

Talon à joindre à votre règlement

Merci de votre règlement avant le 11/05/2025

Référence payeur : 996554 Numéro de compte client : 189253

Numéro du contrat : 194215

Offre: marché BT inf 36 intégré - SE

Nom du client : SA SOPRA STERIA GROUP

Référence de la facture : 1205740S

Date de la facture : 25/04/2025

**NET A PAYER:** 615,12 €

Ne rien inscrire sous ce trait. Ne pas plier

615,12

part fixe						€ / an	montant en €
prime fixe du 1 avril 2025 a rappel de prime fixe	u 30 juin 2025 (pui:	ssance souscrite de	e 9 kVA - 3 mois)			194,88	48,72 1,49
part variable						€ / kWh	montant en €
postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)			
du 21/01/2025 au 21/04/2025				compteur n° 812061507400			
base	12 836	15 531	1	2 695			
base - barème du 21/01/2	025 au 31/01/2025			387		0,1837	71,09
base - barème du 01/02/2	025 au 21/04/2025			2 308	IJL	0,1322	305,12
total HT							426.42

taxes et contributions	assiette _	taux	montant en €
taxe communale	2 695	0,00 € / kWh	0,00
cspe du 21/01/2025 au 31/01/2025	387	0,021 € / kWh	8,13
cspe du 01/02/2025 au 21/04/2025	2 308	0,0337 € / kWh	77,78
cta	32,89	21,93 %	7,21
tva réduite	57,42	5,50 %	3,16
tva	462,12	20,00 %	92,42

total TTC

communication

- part acheminement HT: 187,97 €
- tle (taxe communale, départementale) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de ces taxes est reversé aux collectivités locales qui les ont instituées.
- cspe : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Cette contribution est reversée aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : s'applique aux éléments fixes de la part acheminement. Le produit de cette contribution est reversé à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la cspe et la cta.

Tout retard de règlement donnera lieu de plein droit au paiement de pénalités de retard et d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Votre facture ne fait pas l'objet d'un tarif réglementé.

L'ensemble des tarifs est disponible sur www.es-seyssel.com ou à notre accueil clientèle.

Tout retard ou incident de paiement engendre des pénalités facturées conformément aux Conditions Générales de Vente

 $Origine \ de \ l'\'electricit\'e: Nucl\'eaire \ 74,5 \ \%, \ Gaz \ 7,7\%, \ Hydraulique \ 7,2 \ \%, \ Fioul \ 0,4 \ \%, \ Charbon \ 0,3 \ \%, \ Autres \ \'energies \ renouvelables \ 9,9 \ \%.$ 

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur le site d'information des pouvoirs publics www.energie-info.fr ou 0800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de nos services n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie sur le site www.energie-mediateur.fr ou à l'adresse 75443 Paris cedex 09.

Cette facture doit être conservée 5 ans.

## votre règlement

Pour régler cette facture, nous vous proposons plusieurs moyens de paiement :

- En espèces ou carte bancaire : au guichet de l'Energie & Services de Seyssel
- Par chèque bancaire : établi à l'ordre d'Energie & Services de Seyssel, directement adressé à Energie & Services de Seyssel BP 5 74910 SEYSSEL
- Par internet : depuis votre espace client (https://espace-client.es-seyssel.com)
- Par virement : à l'ordre d'Energie & Services de Seyssel IBAN : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 BIC : AGRIFRPP881